

Téléphone 05.63.26.14.50

0820001f-gest@ac-toulouse.fr

578 avenue de Gascogne
82500 BEAUMONT de Lomagne
BEAUMONT-DE-LOMAGNE

REGLEMENT FINANCIER

TARIF DE PENSION et DEMI-PENSION

L'article R531-52 du décret 2009-553 stipule que les tarifs de la restauration scolaire sont fixés par la Région. Les tarifs d'hébergement sont forfaitaires et payables par trimestre.

A TITRE INDICATIF : tarifs hors bourses et primes pour l'année scolaire 2022-2023

REGIME	MT. ANNUEL	1 ^{ER} TRIM.	2 ^{ème} TRIM.	3 ^{ème} TRIM.
Montant interne 5 nuits	1731.00€	548€	548€	635€
Montant interne 4 nuits	1626.00€	515€	515€	596€
Montant demi-pensionnaire 5 jours	550.00€	174€	174€	202€
Montant demi-pensionnaire 4 jours	440.00€	138€	138€	164€

Une facture appelée « Avis aux familles » sera adressée aux familles, responsables légaux ou étudiants.

A réception de l'Avis aux familles, la PENSION ou DEMI-PENSION sera réglée :

- **PAR CHEQUE** : établi au nom du Lycée Norman FOSTER,
- **EN ESPECES** : un reçu sera établi en retour,
- **PAR VIREMENT** auprès de votre agence bancaire ou par internet,
 - Domiciliation : TP Montauban Trésorerie Générale
 - N° Compte : 10071 82000 000010000166 21
 - IBAN : FR76 1007 1820 0000 0010 0016 621
 - BIC : TPUFRP1
- **PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE** (Sauf étudiants boursiers ou règlement par les deux parents)

Pour ce mode de règlement, une demande d'autorisation de prélèvement est jointe à ces informations. Elle est à compléter, à signer et à retourner en y joignant un RIB.

Un échéancier vous sera adressé au début de chaque trimestre.